



CHAPITRE 3

RESUME NON TECHNIQUE

TEREOS France Site de Connantre

Sommaire du Résumé Non Technique

RAPPEL : LE PLAN D'EPANDAGE ET LES EAUX	1
L'ETUDE D'IMPACT	2
1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL	2
1.1 LE MILIEU PHYSIQUE	2
1.2 LES MILIEUX NATURELS, TERRESTRES ET LES EQUILIBRES BIOLOGIQUES	3
1.3 L'ENVIRONNEMENT HUMAIN, LA SANTE ET LA SECURITE	3
2. ANALYSE DES EFFETS DE L'ACTIVITE PROJETEE SUR LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE	4
2.1 LA POPULATION	4
2.2 LA FAUNE ET LA FLORE	4
2.3 LES HABITATS NATURELS.....	4
2.4 LES SITES ET PAYSAGES	4
2.5 LES CONTINUITES ET EQUILIBRES BIOLOGIQUES	5
2.6 LE PATRIMOINE CULTUREL ET ARCHEOLOGIQUE	5
2.7 LE SOL.....	5
2.8 L'EAU	5
2.9 L'AIR	5
2.10 LES ESPACES NATURELS	5
2.11 LES ESPACES AGRICOLES	5
2.12 LA CONSOMMATION ENERGETIQUE	6
2.13 LA COMMODITE DU VOISINAGE	6
2.14 L'HYGIENE, LA SECURITE ET LA SANTE PUBLIQUE	6
2.15 LES BIENS MATERIELS.....	6
3. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS	6
4. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCONVENIENTS DE L'ACTIVITE D'EPANDAGE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE	6
5. JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET.....	7

1 RAPPEL DU DOSSIER : LE PLAN D'EPANDAGE ET LES EAUX

2 grands types d'effluents seront épandus ou utilisés pour fertirriguer.

- ✓ **Les eaux terreuses**, provenant du décanteur après lavage des betteraves;
- ✓ **Les eaux claires**, provenant des bassins de stockage. On distinguera les eaux claires de campagne et les eaux plus claires de l'intercampagne.

Les eaux terreuses sont caractérisées par une forte teneur en terre (MES > 100 g/l) et sont riches potassium, magnésium et azote total.

Les eaux claires, quant à elles, sont moins riches en éléments. Elles présentent uniquement des teneurs élevées en potassium. Ces eaux sont agronomiquement pauvres en azote.

La conformité des eaux pour leur valorisation agricole est vérifiée sur les points suivants : éléments traces métalliques, composés traces organiques, analyses nématodes et analyses microbiologiques.

Les eaux peuvent être stockées dans des bassins représentant un volume total de 1 098 600 m³.

Le plan d'épandage actuel se compose de deux zones d'épandage (« historique » et « extension ») dans les départements de la Marne et de l'Aube. Seule la zone historique est équipée actuellement pour permettre l'épandage ou la fertirrigation des eaux.

Les communes du plan d'épandage sont déjà autorisées par l'arrêté inter-préfectoral du 27 octobre 2000 modifié par l'arrêté du 29 juin 2004 pour zone 1 « historique » sur une surface totale d'environ 11 500 ha et par l'arrêté du 6 octobre 2009 sur la zone 2 « extension » sur une surface d'environ 7 000 ha.

En prenant en compte les contraintes réglementaires et agronomiques qui s'appliquent à la filière, les doses d'épandage ou de fertirrigation suivant ont été définies :

Effluents	Technique d'épandage	Dose d'apport moyen/an	Temps de rotation
Eaux claires	Fertirrigation	150 mm +/- 20 % *	Annuel
	Epandage	100 mm +/- 20 % *	Annuel
Eaux terreuses	Epandage	60 mm +/- 20 % *	3 fois en 10 ans

*En fonction des conditions climatiques, des analyses, de l'historique des épandages sur la parcelle et des besoins agronomiques, cette dose pourra être ajustée.

Le suivi agronomique actuellement réalisé en termes d'analyses d'effluents, d'analyses de sols, d'élaboration de documents réglementaires, sera maintenu.

2 L'ETUDE D'IMPACT

L'étude d'impact répond aux exigences de l'article R122-5 du Code de l'Environnement. Elle concerne l'analyse des effets directs ou indirects, temporaires et/ou permanents du projet, à court, moyen et long terme.

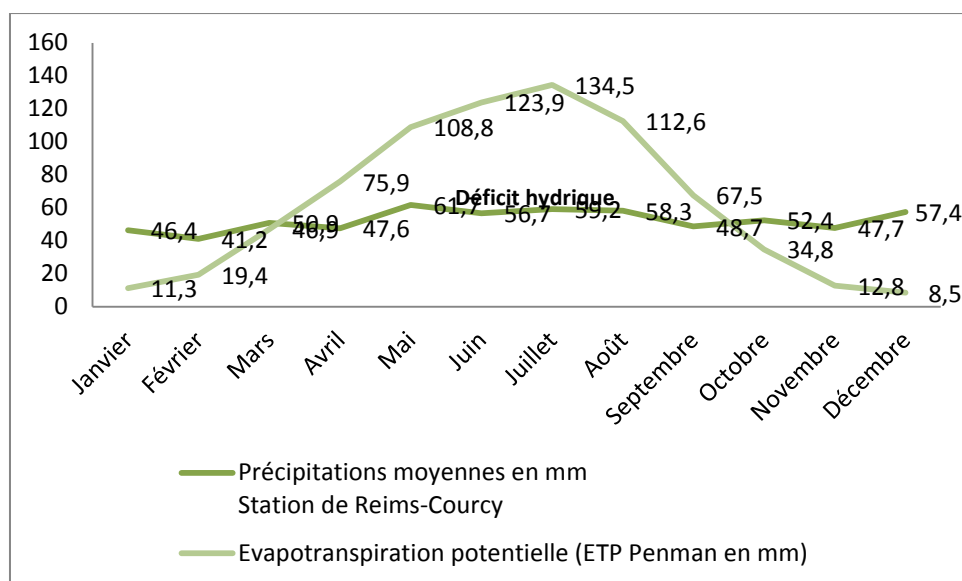
1 ANALYSE DE L'ETAT INITIAL

L'analyse de l'état initial a pour objectif d'identifier les éléments susceptibles d'être impactés par le plan d'épandage des effluents de la sucrerie TEREOS de Connantre.

1.1 Le milieu physique

Le secteur d'étude se situe à l'est du bassin parisien, son climat est océanique dégradé, il est sous influence du climat continental, expliquant ses hivers frais, ses étés doux et ses pluies assez fréquentes mais souvent peu abondantes (51 mm par mois en moyenne) et réparties tout au long de l'année.

La durée du déficit hydrique est longue s'étalant d'avril à septembre.



Graphique 1: ETP sur 30 ans (1980-2010) – Station de

C'est un secteur rural typique avec de grandes parcelles cultivé de manière intensive en plaine.

La **qualité de l'air** est plutôt correcte sur le secteur d'étude rural dans le sens où les valeurs limites pour la santé en particules PM10, en ozone et en dioxyde d'azote sont rarement dépassées.

La craie du Santonien et du Campanien et les formations de recouvrement constituées par les alluvions anciens de plateaux ou accumulées dans les dépressions, forment l'essentiel des formations géologiques en présence. Les types de sol ont été définis dans les études précédentes.

Le **risque naturel majeur** identifié est le risque d'inondation.

D'un point de vue **hydrogéologique**, le périmètre d'étude est concerné par des circulations d'eau souterraines reconnues par traçage. La qualité des masses varie.

Le périmètre d'étude est également parcouru par de nombreux **cours d'eau** (La Superbe, le Choisel ou le Broussy).

Le **SDAGE** du Bassin Seine Normandie, 2016-2021, souhaite notamment « Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants « classiques ». Le suivi des effluents réalisé est un élément de la filière permettant le respect du SDAGE.



Un **SAGE** a été identifié sur le secteur et sont compatibles avec le plan d'épandage.

Plusieurs **périmètres de protection de captage d'eaux potables recensés** auprès de l'ARS sont présents sur le périmètre d'épandage et ont été identifiés dans le cadre de l'étude préalable y compris des captages « Grenelle ».

Plusieurs **zones humides** sont présentes sur les communes du périmètre d'épandage et ont été identifiées.

1.2 Les milieux naturels, terrestres et les équilibres biologiques

Des centaines d'espèces faunistiques et floristiques ont été identifiées sur les communes du périmètre d'épandage. Une dizaine sont considérées comme menacées au regard de la liste rouge.

Plusieurs **zones naturelles et remarquables** ont pu être identifiées sur les communes du périmètre, telles que des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (14 ZNIEFF), 9 espaces protégés, 4 zones de protection du Biotope, 5 zones Natura 2000, 1 ZICO, 3 sites archéologiques.



1.3 L'environnement humain, la santé et la sécurité

La **densité de population** est faible sur les communes du plan d'épandage. Les communes sont de type rural (14 habitants par km² à 34 habitants par km²).

Le périmètre d'épandage est traversé par de nombreuses **d'infrastructures routières**, principalement des routes départementales qui seront pas utilisées pour la filière d'épandage.

Aucune zone d'activité n'a été recensée sur le périmètre.

Aucun schéma de cohérence territoriale (SCOT) n'a été identifié sur le périmètre (dans la mesure de leur état d'avancement).

Le plan d'épandage des eaux claires et terreuses de la **sucrerie TEREOS de Connantre** est en adéquation avec les plans départementaux d'élimination des déchets des 2 départements concernés (Marne et Aube).

Parmi l'ensemble des éléments décrits dans l'état initial, les facteurs climatiques, les espaces forestiers et de loisirs ne sont pas concernés par le plan d'épandage des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre.

2. ANALYSE DES EFFETS DE L'ACTIVITE PROJETEE SUR LA SANTE, L'ENVIRONNEMENT ET LA SECURITE

La valorisation agricole des eaux claires et terreuses repose sur 2 étapes :

- L'évacuation des eaux depuis le site de la sucrerie,
- L'épandage ou la fertirrigation des eaux.

Les épandages sont réalisés en **substitution d'autres apports d'engrais** minéraux en particulier potassique. En cas de fertirrigation, les eaux claires remplacent l'eau utilisée normalement par les irrigants en y apportant en plus des éléments fertilisants.

L'analyse des effets s'intéresse donc aux impacts sur les éléments décrits dans le cadre de l'état initial et induits par la mise en œuvre de la valorisation agricole.

2.1 La population

Les épandages ou la fertirrigation induisent un faible impact visuel et olfactif, des émissions de bruit et des vibrations équivalentes à celles de l'activité agricole. Aucun dégagement de poussières n'est à prévoir.

Ces impacts ont, sur la population, un effet négatif, direct, temporaire et à court terme, uniquement en période d'épandage (campagne) ou de fertirrigation (intercampagne).

2.2 La faune et la flore

Tout comme la population, les animaux sauvages sont susceptibles d'être dérangés par l'aspect olfactif et les bruits induits lors des épandages. L'effet sera alors négatif, direct, temporaire et à court terme.

En ce qui concerne la flore sauvage, il est important de rappeler qu'il n'y a pas de valorisation des eaux sur prairies permanentes ni sur les parcelles en terre labourable localisées en ZNIEFF et en zone NATURA 2000. Aucun épandage n'est réalisé sur les parcelles localisées en zone humide ou zone inondable.

2.3 Les habitats naturels

Les épandages des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre ont un effet positif et indirect sur les zones agricoles du fait du maintien de l'activité agricole et de l'amélioration de la structure des sols.

2.4 Les sites et paysages

Au même titre que les pratiques agricoles courantes, l'épandage aura un impact visuel, olfactif et sonore sur les sites et les paysages.

Ces effets sont négatifs, directs, temporaires et à court terme sur la durée des épandages.

2.5 Les continuités et équilibres biologiques

La filière de valorisation n'a aucun impact sur les continuités et les équilibres biologiques. L'acheminement se fait par un système de canalisation déjà installé sur le secteur « historique ».

2.6 Le patrimoine culturel et archéologique

Au même titre que les pratiques agricoles courantes, l'épandage aura un impact visuel, olfactif et sonore sur le patrimoine culturel et archéologique. Il n'y a aucun patrimoine sur les parcelles.

2.7 Le sol

Les épandages ou la fertirrigation se substituent, en partie, aux apports de fertilisants dans les sols.

Depuis plus de 20 ans que la filière de valorisation des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre existe, aucun impact sur les teneurs en éléments traces métalliques des sols n'a pu être identifié. Des analyses points de référence sont réalisées dans le cadre du suivi sur ces paramètres

Les impacts négatifs des épandages résident dans les tassements induits lors de l'installation du matériel et les épandages. Les chantiers sont suivis par la société **TEREOS**.

En dehors de cet aspect, les impacts ont un effet positif (ou neutre), direct, temporaire et à moyen terme sur les sols en améliorant leur potentiel agronomique.

2.8 L'eau

L'arrêté du 2 février 1998 impose une distance minimale d'épandage de 35 mètres le long des cours d'eau, points d'eau, fossés et forages, évitant tout risque de projection directe dans les eaux de surface.

Les zones de protection de captage ont également été prises en compte dans cette étude et ont un impact direct sur l'aptitude à l'épandage des parcelles.

Un effet négatif, indirect, temporaire et à court terme peut être induit en cas de non-respect des préconisations d'utilisation des eaux ou incident sur la filière (fuite, ruissellement, ...).

Les eaux de sucrerie pourront permettre des économies d'eau d'irrigation pour les agriculteurs irrigants.

2.9 L'air

Les épandages n'induisent pas d'effet sur la qualité de l'air (pas de poussière).

2.10 Les espaces naturels

Les effets de la valorisation des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre sont identiques à ceux sur les habitats naturels.

2.11 Les espaces agricoles

La valorisation des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre n'a pas d'effet sur les espaces agricoles à l'exception de ceux sur le sol.

2.12 La consommation énergétique

La valorisation agricole permet l'utilisation d'un engrais produit en « local ». De ce fait, la consommation d'énergie fossile est limitée.

L'effet est positif, direct, temporaire et à moyen terme.

2.13 La commodité du voisinage

Les effets sont identiques à ceux identifiés sur la population, c'est-à-dire un impact sonore, visuel, olfactif ayant des effets négatifs, directs, temporaires et à court terme pour la durée des épandages ou de la fertirrigation réalisés à proximité des zones habitées.

2.14 L'hygiène, la sécurité et la santé publique

Au regard des études menées par le cabinet indépendant ARTHUR ANDERSEN, des évaluations des risques réalisées par le SYPREA, l'ADEME, la FP2E et l'INERIS, mais aussi du recul pris depuis 20 ans sur la filière de valorisation des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre, aucun effet n'a pu être identifié sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique.

2.15 Les biens matériels

La valorisation des eaux de la **sucrerie TEREOS de Connantre** n'est pas susceptible d'avoir un effet sur les infrastructures (livraison par canalisations). Seuls les véhicules des agents responsables des suivis utiliseront les infrastructures routières.

3. ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

Les autres projets connus concernent principalement d'autres plans d'épandage au sein du périmètre, ou à proximité, du plan d'épandage des eaux de la **sucrerie TEREOS de Connantre**.

Ils peuvent être des plans d'épandage d'effluents d'élevage, des plans d'épandage de boues d'épuration urbaines ou industrielles.

Les épandages de boues ou d'effluents sont compatibles avec les épandages d'effluents d'élevage sous réserve qu'ils ne soient pas faits la même année sur une même parcelle.

Les superpositions de plans d'épandage de station d'épuration sont proscrites.

Les autres projets localisés sur les communes du plan d'épandage ont été recensés. Ils ne concernent pas les parcelles agricoles du projet de plan d'épandage.

4. MESURES ENVISAGEES POUR EVITER, REDUIRE ET COMPENSER LES INCONVENIENTS DE L'ACTIVITE D'EPANDAGE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTE PUBLIQUE

Dans un premier temps, le **respect de la réglementation en vigueur** est la mesure prioritaire pour éviter et réduire les inconvénients de l'activité d'épandage. Cette réglementation impose :

- Un suivi spécifique des eaux et des sols.
- La réalisation d'un programme prévisionnel d'épandage.

- La réalisation d'un bilan annuel d'épandage et les conseils agronomiques aux agriculteurs.

Dans un second temps, la réglementation en vigueur est complétée par d'autres actions, telles que :

- Le suivi des chantiers d'épandages ou de fertirrigation.
- L'organisation des chantiers en fonction des souhaits des agriculteurs, des conditions pédoclimatiques,...
- Réaliser l'entretien du matériel et la formation du personnel.

Les **nuisances sonores** sont évitées ou réduites par le choix des parcelles situées hors agglomération. L'acheminement des eaux par un système de canalisation permet également de limiter ces nuisances.

Les **nuisances olfactives et visuelles** sont limitées par l'absence de stockage intermédiaire sur le périmètre et par l'absence d'épandage par grand vent. Le matériel utilisé pour l'épandage ou la fertirrigation est du matériel agricole « classique ». Les eaux de la sucrerie sont très peu odorantes car pauvres en matière organique, en particulier les eaux claires.

Enfin, les **rencontres annuelles** réalisées auprès de chaque agriculteur utilisateur permettent à la société **TEREOS** de prendre conscience d'éventuels désagréments et de mettre en place des mesures d'évitement pour les années suivantes.

Les **nuisances causées aux sols** sont réduites dès lors qu'il est tenu compte des conditions météorologiques.

Les **moyens de protection** mis en œuvre pour l'hygiène et la sécurité des personnes résident dans la prise en compte des périmètres de protection de captages d'eau potable, des ressources majeures actuelles et futures (exclusion de parcelles) et le respect des doses d'apport (pas de surdosage).

L'ensemble des mesures prises permet de réduire les effets afin de les rendre négligeables ou très limités dans le temps.

5. JUSTIFICATION DU CHOIX DU PROJET

Les eaux présentent des qualités agronomiques et une innocuité, leur valorisation agricole est donc possible.

Le plan d'épandage des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre est suffisamment dimensionné pour recevoir l'intégralité des eaux produites.

De plus, **les agriculteurs du plan d'épandage sont motivés et restent fidèles** à cette valorisation pour certains depuis le début de la filière.

Le choix de la valorisation directe des eaux de la sucrerie **TEREOS** de Connantre se justifie d'un point de vue économique, environnemental et social.

De plus, il est compatible avec les **plans départementaux d'élimination ou de valorisation des déchets non dangereux**.